

**Mairie de l'Île-Tudy**

Marché de maîtrise d'œuvre pour les études et travaux de construction d'une antenne du centre nautique et des sanitaires publics

**PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE**

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** Mairie de l'Île-Tudy. 4 rue de la mairie – 29980 ILE-TUDY.

Tél : 02 98 56 42 57 – Fax : 02 98 56 36 26

**Pouvoir adjudicateur :** commune de l'Île-Tudy, représentée par Mr Le Maire.

**Procédure de passation du marché :** procédure adaptée ouverte en 1 seule phase avec audition/négociation éventuelle (article 28 du CMP) pour la désignation d'un maître d'œuvre pour réhabilitation d'une construction existante.

**Objet du marché :** marché de maîtrise d'œuvre constitué d'une mission de base complétée des études d'exécutions limitées aux lots fluides telle que définie par la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 (loi MOP) et le décret du 29 novembre 1993.

**Lieu d'exécution :** Sur la dune à l'Île-Tudy

**Caractéristiques principales de l'ouvrage :** Le montant de l'enveloppe prévisionnelle affecté aux travaux est fixé par le maître d'ouvrage à 130 000 euros HT valeur Mai 2015.

**Délai d'exécution :**

**Date prévisionnelle de début des études :** juillet 2015.

**Conditions relatives au marché :**

**Cautionnement et garanties exigées :** pas de cautionnement, ni de retenue de garantie exigée.

**Modalités essentielles de financement et de paiement :**

**Financement :** ressources propres de la commune, abondées par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunt, soit par le biais de subventions spécifiques en cas de l'éligibilité ou de participations publiques.

Délai de paiement fixé à 30 jours à compter de la réception, par EADM, des demandes d'acompte.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement de prestataires de services :** groupement conjoint dont le mandataire, architecte, sera solidaire. Si le groupement comporte plusieurs architectes, ils devront impérativement être solidaires entre eux.

**Conditions de participation :****Compétences requises :**

La candidature devra être composée des compétences suivantes :

-un architecte inscrit à l'Ordre (mandataire)

**Critères d'attribution :**

- Coût des prestations (50%)

- Qualification de l'équipe constituée : moyens, compétences de l'équipe (30%)

- Qualité des références présentées pour des opérations de nature, d'importance et de complexité équivalentes (20%)

**Délai de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de remise des offres finales

**Date limite de réception des offres et candidatures :** le 17 juillet à 12h00

**Obtention du dossier de consultation :** mairie.iletudy@wanadoo.fr ou amf29.asso.fr

**Dématérialisation :** le pouvoir adjudicateur précise que l'envoi des candidatures par courrier électronique ne sera pas recevable. Le retrait des documents électroniques n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement sa prestation et inversement.

**Adresse où les offres et candidatures doivent être transmises :** Maire de l'Île-Tudy

**Information sur les recours :** greffe au tribunal administratif, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex. Tél 02 23 21 28 28 Fax : 02 99 63 56 84

E-mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr

**Date d'envoi de l'avis à la publication :** le 19 juin 2015